



## Vol de carte visa et retrait au guichet!

Par **Gonzales**, le **03/10/2012** à **22:41**

Bonjour. j'aimerais beaucoup connaître votre position concernant la situation d'une amie qui se retrouve en grande difficulté.

Elle s'est fait voler son porte-feuille il y a quelques mois. Elle avait fait opposition et déposé plainte pour vol. Il y a une semaine, elle s'aperçoit que le matin même lorsqu'elle était au travail un retrait a été effectué de 400 euros. Il s'avère au final que sa banque a donné cette somme à une personne ayant montré la carte visa et la carte d'identité. Sa banque refuse aujourd'hui de la rembourser, bien qu'elle ait redéposé plainte.

Qu'en pensez-vous? Moi ça me paraît inadmissible qu'une banque puisse faire ça sans procuration!!! Ont-ils le droit? Avez-vous des conseils?

je vous remercie par avance de votre bonne volonté.

Par **janus2fr**, le **04/10/2012** à **07:06**

Bonjour,

Ce n'est tout simplement pas possible s'il y avait bien eu opposition sur cette carte bancaire !  
La banque doit immédiatement recréditer le compte !